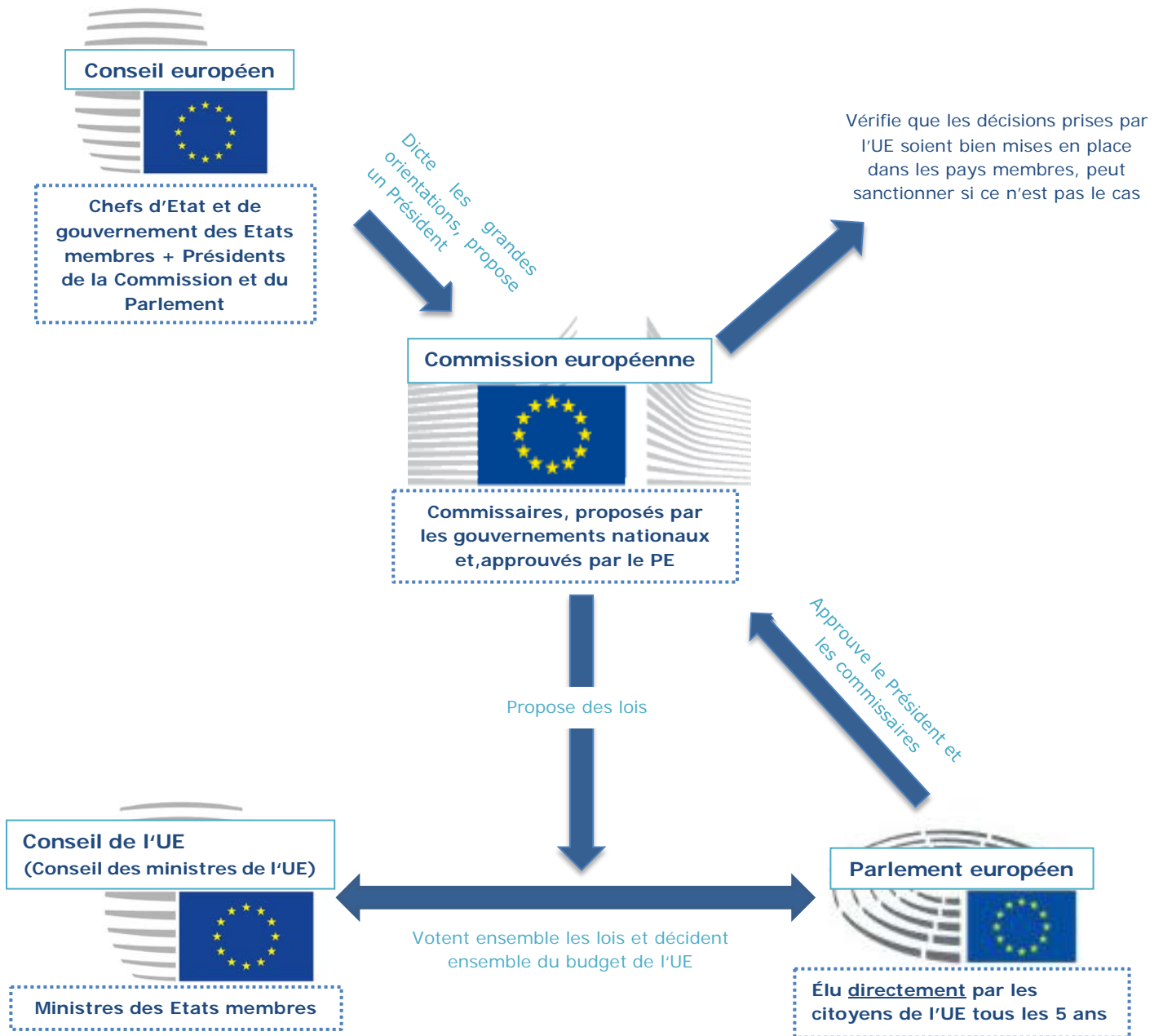


M 03.03 Visualisation: Les institutions de l'UE et leurs interactions



- Sièges à Strasbourg et à Bruxelles
- 705* élus, nombre d'élus par pays en fonction de la taille de la population
- Représente les citoyens de l'UE, élus directement tous les 5 ans
- Contrôle la Commission (approuve Président et commissaires)
- Décide, avec le conseil des ministres, de voter les lois et le budget
- Réparti en commissions parlementaires spécialisées sur des thèmes (par ex l'énergie), qui peuvent proposer des changements aux projets de loi

Parlement européen



- Sièges à Bruxelles
- 1 Président et 26* commissaires
- "Gouvernement" de l'UE, commissaires = "ministres" de l'UE
- Chaque Etat de l'UE nomme 1 commissaire
- Commissaires travaillent aussi dans des domaines spécialisés (appelés "directions générales"), par ex la concurrence
- A l'"initiative législative" = propose les lois
- Vérifie que les décisions prises par l'UE soient bien mises en place dans les Etats membres, peut sanctionner si ce n'est pas le cas

Commission européenne



- Sièges à Bruxelles
- Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres + Présidents de la Commission et du Parlement
- Réunions régulières, aussi appelées "sommets européens"
- Dicte les grandes orientations et les objectifs de l'UE (par ex des domaines où l'UE devrait plus intervenir)
- Propose le Président de la Commission, qui est ensuite validé par le Parlement

Conseil européen



- Sièges à Bruxelles
- Ministres de tous les pays de l'UE
- Représente les gouvernements des pays membres
- Décide sur les lois et le budget avec le Parlement
- Plusieurs compositions en fonction du thème (par exemple sur l'écologie, avec tous les ministres de l'écologie des Etats membres qui peuvent proposer des modifications aux projets de loi)

Conseil des ministres de l'UE



* en prenant en compte le Brexit, sinon 751 élus et 27 commissaires